

# Le premier site internet pour aider les familles monoparentales

La ministre wallonne de l'Action sociale Alda Greoli lance ce vendredi, à l'occasion la Journée internationale des droits des femmes, le Portail « Seul.e avec enfant.s » destinées aux familles monoparentales. Il s'agit du premier site spécialisé sur le sujet.

« On y retrouve toutes les questions que les parents mono peuvent se poser selon l'événement de la vie comme le divorce, les violences conjugales ou encore le décès du conjoint. Ils pourront aussi s'informer sur leurs droits et leurs sou-

tiens. Nous avons pu remarquer via un screening qu'ils ne les connaissent pas. Ils apprendront par exemple sur ce portail qu'ils ont le droit à une pension alimentaire malgré la garde alternée, à une réduction du précompte immobilier s'ils sont locataires ou encore à un doublement de congés en cas d'hospitalisation de leur enfant », nous confie Dorothée Klein, conseillère en charge de ce dossier au sein du cabinet. « À ce site s'ajoutera une adresse mail pour répondre à toutes les autres questions.

Derrière tout cela, se trouvera le tout 1<sup>er</sup> réseau de référents pour les familles mono avec le concours de l'ASBL Droits quotidiens et Notaire.be ».

## 190.527 FAMILLES WALLONNES

Ce nouveau portail est donc la concrétisation d'une des recommandations du screening juridique sur les familles monoparentales réalisé par l'Université de Namur. Selon l'étude, les 190.527 familles monoparentales répertoriées en Wallonie constituent 12,20 % de l'ensemble des mé-

nages wallons. Si l'on tient compte des gardes alternées, cette proportion peut alors atteindre de 25 à 30 % des ménages. La dimension de genre est importante : les mères seules avec un ou plusieurs enfants sont plus nombreuses que les pères. Les ménages monoparentaux masculins constituent, en Wallonie, 1,9 % du total des ménages : les ménages monoparentaux féminins, 9,7 %. Les foyers monoparentaux féminins ont en outre un risque accru de précarité. Ainsi, une mère « monoparentale » sur deux vit dans un

logement à l'état « moyen voire très mauvais », pour 44 % des pères « monoparentaux ». En ce qui concerne l'emploi, à peine 40 % des femmes seules avec deux enfants en ont un pour... 69 % des hommes dans la même situation.

« Garantir l'accès aux droits et aux aides spécifiques constitue une des manières les plus efficaces de prévenir la précarité

d'un grand nombre de familles. C'est encore plus vrai pour les plus vulnérables d'entre elles, à savoir celles à la tête desquelles se trouve une femme seule », affirme la ministre Greoli ravie du lancement de ce portail. « En outre, l'approche humaine qui complète le recours au portail et à l'e-mail de contact devrait répondre au désarroi des familles qui se sentent souvent renvoyées d'un service à l'autre ou qui éprouvent des difficultés d'horaire et de mobilité ».

Dans les prochains mois, une application va être développée, ainsi qu'une plateforme d'entraide entre parents mono grâce à l'implication de la Ligue des familles. ●

ALISON VERLAET

 Site internet :

[www.seulavecenfant.wallonie.be](http://www.seulavecenfant.wallonie.be)

Mail : [fmp.actionso-](mailto:fmp.actionso-)

[ciale@spw.wallonie.be](mailto:ciale@spw.wallonie.be)